

Trimestriel d'information et d'échanges édité par le Centre pour l'action non-violente



Terres Civiles

Mars 2007 – N° 36

Service civil:
la preuve par l'acte
pourra suffire

page 7

Sanctionner
sans punir

page 14

Quand les sectes parlent
de non-violence...

page 11

Impressum

« **Terres Civiles** » est un trimestriel édité par le Centre pour l'action non-violente, association romande sans but lucratif.

Abonnement: CHF 25.-/4 numéros ou compris dans la cotisation de membre.

Le Cenac vit pour l'essentiel des contributions de ses membres et de personnes sympathisantes. Cotisation pour une année civile: CHF 60.- (CHF 30.- pour les «petit budget»), CHF 90.- (pour une cotisation familiale ou CHF 45.- «petit budget»). Les dons et autres soutiens sont les bienvenus. Pour un soutien régulier en tant que marraine ou parrain, merci de prendre contact avec le secrétariat.

Responsable d'édition:
Jean Grin

Ont apporté leur contribution:
Philippe Beck, Pierre Flatt, Olivier Grand, Jean Grin, Anouk Henry, Saturnin Kossoiu, Michel Mégard, Jean-Marie Muller, Marc Oran, Florence Perret, Amélie Perroud, Elisabeth Piras, Alain Refalo, Anne-Lise Visinand.

Impression: Atelier Espacegraphic, Fondation Eben-Hezer, 1012 Lausanne

Pour nous contacter:
Centre pour l'action non-violente
Rue de Genève 52
CH - 1004 Lausanne
Tél. ++41 21 661.24.34
Fax: ++41 21 661.24.36
Courriel: info@non-violence.ch
Sur Internet: <http://www.non-violence.ch>
Compte postal: 10-22368-6

Un engagement toujours nécessaire

Le fait que le candidat au service civil soit bientôt dispensé d'argumenter sa motivation ne représente qu'une demi-victoire

Les Chambres fédérales en ont ainsi décidé: il ne sera (bientôt) plus nécessaire pour les candidats au service civil de passer devant une commission et d'argumenter de leur motivation (voir en page 7 de la présente édition). Partant du principe qu'une personne qui accepte une majoration de son obligation de 150% témoigne – à l'évidence – de sa bonne foi. Les parlementaires, ces fameux «Messieurs de Berne», ont donc fait un geste pour ceux qui, en raison de convictions profondes, ne peuvent imaginer remplir leurs obligations militaires.

Ce qui, en première analyse, – en toute première analyse seulement – pourrait ressembler à une victoire de la cause non-violente ne nous satisfait qu'à moitié. Et pour cause!

En premier lieu, aucune voix ne semble s'être manifestée, durant ces assemblées, pour remettre en cause le sacro-saint principe que la norme demeure le service armé et l'exception le service civil. Ensuite, crier hâtivement victoire reviendrait à occulter que dans l'esprit de nombreux parlementaires, il convenait de supprimer cet examen de conscience pour des raisons purement

financières. Somme toute, sous la coupole fédérale, on a plus souvent parlé gros sous que de pacifisme, de non-violence ou d'objection de conscience.

Ceci nous prouve, une fois de plus serait-on tenté de dire, qu'un mouvement tel que le nôtre demeure indispensable. La cause de la non-violence a certes gagné en notoriété – ce qui ne va pas, parfois, sans poser certains problèmes, comme en témoigne l'article d'Alain Refalo en pages 11 et 12 – mais il serait prématuré d'estimer avoir déjà été entendu, à plus forte raison d'avoir été compris.

Quoi qu'il advienne, nous continuons à croire qu'une structure du genre du Centre pour l'action non-violente demeure indispensable à notre société et nous ne nous taisons pas. Malgré certains soucis, principalement d'ordre financier – mais «plaie d'argent n'est jamais mortelle», rappelle l'adage –, qui minent notre quotidien, nous garderons le cap et continuerons de défendre la cause de la non-violence, pour ce qu'elle représente comme message d'espoir – et d'avenir – pour l'humanité.

J.G.



Vos annonces personnalisées dans Terres Civiles!

Les tarifs sont fixés en fonction de votre conscience.

Merci de prendre contact avec le secrétariat
021 661.24.34
ou info@non-violence.ch.

Délai de rédaction: 2 mai
Parution fin juin.

La rédaction se réserve le droit de ne pas prendre en considération une proposition en désaccord avec le but du journal.



Les mots pour dire la non-violence

L'éducation ne saurait exclure parfois une sanction, mais, dans un esprit non-violent, celle-ci est à distinguer de la punition

Pour tuer les germes des idéologies qui légitiment et honorent la violence, il faut s'efforcer d'irriguer toute la société par une «culture de la non-violence», et la culture commence par l'éducation. (...)

Si l'instruction apprend un «art de faire», l'éducation transmet un «art de vivre». Et s'il est important de «savoir» pour «savoir faire», il est essentiel de «savoir vivre». Eduquer, c'est enseigner la grammaire de la vie. Dans l'instruction, le rôle de l'apprenant est surtout passif: il doit se contenter de «suivre» un cours qui lui est donné, d'enregistrer et d'emmagasiner les notions qui lui sont inculquées. (...) L'instructeur est un répétiteur. Dans l'éducation, l'apprenant a un rôle actif. Il a son mot à dire. L'éducation repose sur une relation interactive entre le maître et l'élève. L'instruction privilégie la relation avec l'apprenant. L'instructeur parle aux élèves; l'éducateur également, mais il prend le temps de parler avec les élèves. (...)

Eduquer (du verbe latin educare, élever), c'est essentiellement élever le petit d'homme vers la liberté. Il faut reconnaître que la difficulté est immense. Voilà le grand paradoxe de l'éducation: éduquer à la liberté le petit d'homme en le mettant sous contrainte. Car l'éducation est contrainte. Et la liberté s'acquiert, non point certes en subissant la contrainte, mais en la surmontant. Mais il ne suffit pas de suggérer que toute contrainte n'est pas violence, il faut affirmer qu'il n'y a de contrainte éducative que non-violente.

(...) C'est une dimension essentielle de la pédagogie de faire participer les enfants à l'établissement des règles sociales auxquelles ils devront eux-mêmes se conformer. Ils doivent eux-mêmes expérimenter qu'elles sont nécessaires pour qu'ils puissent vivre

ensemble dans le respect de tous et de chacun. Préfigurant les lois de la société, ces règles déterminent les droits et les devoirs de chacun vis-à-vis des autres en visant à délégitimer la violence. Elles imposent des contraintes et des interdits qui fixent des limites aux enfants.

Lorsque l'autorité de l'éducateur ne peut parvenir à convaincre l'enfant de respecter les obligations de la loi, il lui faut recourir à des mesures de contrainte. Il convient donc, pour toute transgression de la loi, de prévoir une sanction qui soit cohérente avec l'ensemble du projet pédagogique. Le but de la sanction n'est pas la punition (du verbe latin punire qui signifie se venger), mais encore et toujours l'éducation. Elle doit permettre de faire comprendre à l'enfant qu'il a rompu le contrat qu'il avait lui-même accepté et lui donner la possibilité de s'investir dans une réparation. La sanction se justifie d'abord négativement par le fait que son absence, c'est-à-dire l'impunité, encourage l'enfant récalcitrant à s'installer dans la transgression de la loi. La sanction n'a pas pour finalité de rétablir l'autorité de l'éducateur, mais de rétablir la primauté de la loi.

La sanction éducative veut permettre au transgresseur de prendre conscience de la responsabilité de ses actes aussi bien vis-à-vis de lui-même que vis-à-vis des autres afin de le réconcilier avec lui-même et avec le groupe. La sanction veut souligner que seul le respect de la loi par chacun permet de vivre ensemble. Sanctionner, ce n'est pas condamner, ce n'est pas faire honte, ce n'est pas humilier, c'est responsabiliser. (...)

Extraits de l'article «Education» du «Dictionnaire de la non-violence», Jean-Marie Muller, Le Relié Poche, 2005. En prêt et en vente au Centre pour l'action non-violente.

Sommaire

Vie du Centre	4
<i>Billet du comité</i>	
Médiation: tentative de bilan personnel	5
Service civil	7
<i>Fin de l'examen de conscience annoncée pour bientôt</i>	
Initiative sur la restriction des armes à domiciles	8
<i>Porter ou avoir une arme n'est pas un acte comme un autre</i>	
Réseau non-violent	9
Nouvelles d'Afrique	10
<i>Une ONG récemment créée veut inculquer une culture de paix aux enfants</i>	
Sectes et non-violence	11
Le partage plutôt que la violence	13
<i>Des femmes palestiniennes agissent</i>	
Sanctionner sans punir	14
Agenda formation	16
Centre de documentation	17
Les brèves	20

Du CMLK au Cenac

Panorama des activités, des engagements et des actions du Centre pour l'action non-violente

Le changement de nom de notre centre il y a deux ans n'est pas encore gravé dans toutes les mémoires et il nous arrive souvent de recevoir des messages adressés au Centre Martin Luther King. L'adaptation prend un certain temps et cela nous paraît parfaitement acceptable. Membre du comité du Centre pour l'action non-violente depuis une année, c'est la première fois que j'ai le plaisir de prendre la plume.

Centre...

Permettez-moi donc de brosser, le tableau des activités de notre Centre. Il n'est pas inutile de rappeler que depuis l'année dernière, nous pouvons compter sur Pascale Schuetz, secrétaire, et Jean Grin, secrétaire et rédacteur de *Terres Civiles*, qui abattent tous deux un travail colossal.

Quant au comité, composé au printemps 2006 d'Olivier Grand et de Marco Allenbach, il s'est élargi à Anouk Henry et au soussigné et, dès l'Assemblée générale d'octobre dernier à Sarah Fouassier. Par ailleurs, depuis cette même assemblée générale, Olivier Grand assume avec beaucoup de zèle la présidence du Cenac.

... pour l'action...

Les activités actuelles du Cenac sont multiples et vont dans plusieurs directions:

- prestations de services aux membres,
- informations à l'attention des objecteurs de conscience,
- informations à l'attention des civilistes,
- offres de documentation grâce à la bibliothèque du Centre,
- soutien, prise de position, voire participation active dans le domaine politique (initiative fédérale sur l'in-



Marc Oran

terdiction d'exportation du matériel de guerre et autres).

Outre les offres de formation qui constituent le pilier essentiel des prestations ouvertes tant aux membres qu'à des institutions extérieures au Cenac, un certain nombre d'outils plus ciblés existent.

Notre brochure *Osons agir*, que nous projetons de rééditer, s'adresse à la fois aux enfants, aux jeunes et aux parents et s'apparente à la prise en compte des soins. L'exposition itinérante *Hérisson, paillasson et compagnie* qui a eu un énorme succès va subir une série d'améliorations, d'adaptations et sera rééditée. Elle constitue une vraie carte de visite pour le Cenac.

... Non-violente...

Parmi les lignes forces du Cenac, nous pouvons citer la non-violence et, à ce titre, les expériences du Mahatma Gandhi ou du pasteur Martin Luther King qui constituent les principaux

centres d'intérêt de notre centre de documentation. Les concepts de service militaire, d'objection de conscience, de service civil, de commerce et de détention d'armes constituent notre pain quotidien.

Ces informations sont, bien entendu, relayées sur notre site Internet, www.non-violence.ch. Un site régulièrement mis à jour grâce au travail acharné de nos deux «maîtres toiliers» bénévoles.

Il est utile de rappeler que nous maintenons une collaboration soutenue ou plus ponctuelle avec des organisations telles que la Fondation éducation et développement (FED), Amnesty International, Pro Juventute, l'AsMéd (Vaud et Genève), les Brigades de paix internationale (PBI), la Permanence service civil, l'EPER, Appartenance, le Groupe pour une Suisse sans Armée (GSsA), Greenpeace, le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ)...

Notre trimestriel, *Terres Civiles*, permet non seulement d'informer, mais également de recruter de nouveaux membres, ce dernier point étant un des objectifs vitaux que nous nous sommes fixés. Merci à nos fidèles lecteurs et lectrices de bien vouloir nous faire connaître leur opinion.

Marc Oran, enseignant, journaliste RP, membre du comité du CENAC

Médiation: tentative de bilan personnel

Ce dixième, et dernier, article de ma part sur la médiation, vise non pas à conclure, mais à témoigner d'une meilleure compréhension de la thématique de la non-violence.

Les lecteurs de *Terres Civiles* qui ont eu l'amabilité – ou la patience! – de lire mes articles sur la médiation, ces trois dernières années, auront certainement constaté que j'ai en fait procédé en deux temps. Après une première série d'articles, où j'ai surtout mis l'accent sur ce que des entretiens avec des médiateurs m'avaient permis de réunir comme matériel, j'en ai fourni une seconde, d'ordre plus général et théorique. Je souhaiterais, ici, aller plus avant encore dans cette démarche, et effectuer un bilan personnel de ce que ces trois années de recherches m'ont amené.

Que l'on se comprenne bien. Il ne s'agit pas, pour moi, de flatter mon petit Ego ou de me fixer le nombril. Je n'ai rien de fracassant et de terriblement novateur à apporter. De même, je ne saurais prétendre revendiquer le titre de médiateur. Cependant, j'estime avoir non seulement appris des choses nouvelles – ce qui ne me renverrait alors qu'à moi-même – mais surtout intégré des valeurs, qui désormais sont mien-nes. C'est comme un chemin qui me rapproche de la non-violence, attitude, qui, au départ, m'était totalement étrangère. Pour restituer la pleine mesure de ce parcours, il m'est nécessaire de commencer par regarder un peu en arrière.

Armée ou prison?

J'ai découvert ce qui s'appelait le Centre Martin Luther King alors que j'approchais de mes dix-huit ans. Des amis m'avaient conseillé de prendre contact avec le CMLK, parce que, pour moi, il était très clair que je ne ferais pas l'école de recrues. Mais, très vite, j'ai déchanté. Des gens prêts à se laisser emprisonner pour leurs convictions, ou qui l'avaient été, me parlaient d'objection de conscience ou de paix, alors que je leur répondais en terme d'oppression des

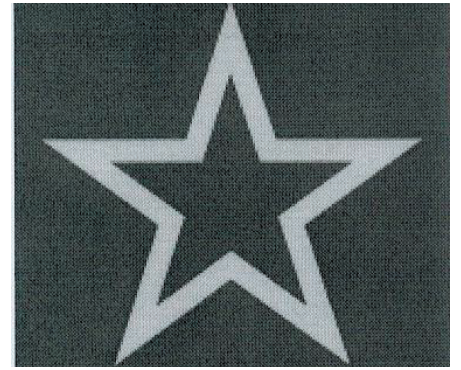
classes laborieuses par l'Etat bourgeois. Tant pis, j'ai alors opté pour la «voie bleue»¹.

Puis, étudiant en sociologie, je me suis surtout intéressé aux parcours et aux actes de personnages bien différents de ceux que l'on mentionne dans les revues non-violentes: Marx, Engels, Lénine, Staline et Mao. C'est là, je crois, mon premier véritable engagement². Avec quinze ans de retard, j'ai suivi les traces des premiers ouvriéristes en entamant un apprentissage d'imprimeur et en militant dans la mouvance des squats légaux³. On s'en doute, si j'avais repris contact, à ce moment, avec le CMLK, nous n'aurions pu que continuer notre dialogue de sourds.

J'ai néanmoins recroisé le CMLK sur ma route, dans le cadre de la première initiative «Pour une Suisse sans armée». J'en suis devenu membre lorsqu'il se décida à soutenir ladite initiative. Je croyais que mon anti-militarisme suffisait à nous procurer un langage commun et c'est pourquoi j'ai postulé, en 1994, à un poste de secrétaire. J'y suis resté deux ans, tout en travaillant en parallèle comme animateur en psychiatrie. Paradoxalement, c'est dans ce dernier milieu que j'ai eu le plus à me conscientiser relativement à la non-violence. J'étais choqué – et le suis encore – par cet implacable pouvoir de l'institution d'hébergement et son personnel sur les résidents et le moindre détail de leur vie au jour le jour; par cette asymétrie fondamentale qui caractérise la relation entre le professionnel qui décide de tout, et celui qui est étiqueté malade psychiatrique chronique.

Une découverte de la médiation

En 2003, parce que je savais, à le lire, que *Terres Civiles* recherchait des rédacteurs, j'ai pris contact avec Sandrine Bavaud. Parmi les projets d'articles qui



Rouge, une étoile reste une étoile

attendaient preneur, il y avait la médiation. Je me suis souvenu avoir suivi une journée d'initiation à la chose, quelque dix ans auparavant, et j'ai pensé que je pourrais facilement regrouper de la documentation à ce propos et écrire assez rapidement quatre ou cinq articles sur le thème. Naïf que j'étais!

La complexité du sujet m'est vite apparue. Et comme, par la force des choses, je n'ai jamais trouvé le temps de rédiger d'un jet les articles prévus, la médiation m'a accompagné durant plus de trois ans. Il y a eu en moi une sorte d'*insight*, pour reprendre un terme psychanalytique, auquel s'est ajoutée la diversité des points de vue rencontrés (par des lectures, des rencontres sur le terrain...). Quelques valeurs fondatrices de la médiation, je les ai ingérées, et elles ont modifié certaines de mes attitudes. Je voudrais, ici, en retenir deux, qui m'apparaissent comme principales.

L'engagement citoyen

La première, je la dois à l'AsMéd. Il s'agit de la notion d'«engagement citoyen». Pour ces médiateurs, elle est à la base des raisons de leur motivation. Il est possible de la résumer de la manière suivante: s'il y a conflit entre deux ou plusieurs personnes, ce conflit leur appartient, certes; mais il appartient aussi à toutes celles et à tous ceux

qui vivent dans le même contexte. Il existe une sorte de co-responsabilité en la matière dont se déduit, pour ainsi dire, une responsabilité du médiateur qui habite dans le même quartier ou travaille dans la même entreprise, celle de proposer ses services aux personnes impliquées dans le conflit. Une seule condition y est mise, la totale liberté laissée aux protagonistes d'accepter ou non d'entrer dans une médiation.

C'est, je crois, cet engagement citoyen qui m'a motivé à mettre sur pied, en 2005, un forum public destiné aux jeunes de la commune qui m'emploie comme animateur socio-culturel et à leurs parents, à propos du racket. L'objectif premier consistait à mettre en mots, à offrir un espace de rencontre et de dialogue, là où usuellement domine le silence. Silence de la honte, silence de la peur. Second objectif: il était inconcevable, pour moi, de cautionner ce «jeu de la patate chaude» que j'observe trop souvent entre parents et enseignants, à propos de ce que l'on désigne pudiquement du terme d'incivilités, que les jeunes d'aujourd'hui seraient plus facilement enclins à commettre que ceux de la veille. Pour les parents, la faute en incombe aux enseignants qui ne socialisent plus et se bornent à enseigner; pour les enseignants, la même faute appartient aux parents, devenus laxistes dans leur rôle éducatif, voire carrément démissionnaires.

Tant que ce «jeu» perdure, personne ne s'adresse alors au jeune, laissé seul face à sa souffrance – parce que, à mon sens, racketter un congénère traduit une forme de souffrance plutôt que n'exprime une volonté délibérée de nuire ou ne s'assimile à une tare. Tel fut le sens de ce forum: affirmer qu'avant d'être «simple» parent ou enseignant, l'adulte est avant tout un adulte et que le problème du jeune devient dès lors

aussi le sien, puisqu'ils vivent dans la même société. Nouvelle traduction, à mon sens, de l'engagement citoyen.

Le «non-pouvoir» du médiateur

La seconde valeur intériorisée durant ces trois ans, je l'ai aussi découverte – principalement, mais non exclusivement – parmi les mouvements associatifs pratiquant la médiation. Je veux faire référence au «non-pouvoir» du médiateur. Ce dernier ne revendique jamais de connaître les bonnes solutions pour venir à bout de ce conflit-ci ou de ce litige-là. Si solution il y a – et personne ne saurait dire à l'avance si tel est réellement le cas – elle sera trouvée et construite par les protagonistes, pour deux raisons: premièrement, ils estiment préférable de maintenir entre eux une relation qui soit la moins dysharmonieuse possible; secondement, la solution trouvée leur convient à tous les deux.

A première vue, il peut exister une sorte de paradoxe à insister sur ce «non-pouvoir» du médiateur, puisque, pour être médiateur, justement, il est nécessaire d'avoir effectué une formation en la matière, même minimale. Et d'avoir rôdé cette médiation, par de la pratique. Ainsi compris, le médiateur apparaît, par conséquent, comme un spécialiste, au même titre, d'une certaine manière, que les spécialistes que j'ai eu l'occasion de côtoyer lorsque je travaillais en psychiatrie: infirmier, animateur, psychologue... Pourtant, ces derniers insistent, même lourdement parfois, sur leur pouvoir, comme le traduisent leurs constants soucis de «poser le cadre» ou de «faire respecter le cadre» aux résidents. (Je me souviens par exemple, d'une résidente d'une institution qui, pendant trente-cinq ans avait dû demander la permission aux infirmières pour changer le moindre de ses vête-

ments, parce que ceux-ci étaient enfermés à clef dans son placard et que ladite clef était systématiquement confisquée à tout résidant dès son entrée dans l'institution). A l'inverse, pour le médiateur, parce qu'il a besoin de la créativité des personnes qu'il lui est donné de rencontrer, il importera avant tout d'offrir un accompagnement caractérisé par l'écoute non-jugeante d'autrui.

Là, je n'ai peut-être pas appris quelque chose de neuf, durant ces trois ans. Une formation précédente, en psychologie rogérienne, m'avait déjà initié à cette pratique de l'empathie. Mes recherches – et les rencontres qui y furent liées – m'ont plutôt conforté dans mes convictions à ce propos.

Il serait loisible de prolonger plus longtemps encore ces quelques réflexions, avant tout destinées à témoigner de cette lente approche, qui est mienne, de la non-violence. Je ne suis pas certain de pouvoir authentiquement m'en revendiquer. Il me reste encore un long chemin à parcourir. Une dernière certitude, cependant: il faudra bien, un jour, mettre en bière un buveur de bières.

Jean Grin

¹ Sur mon livret militaire, il est noté «NM IV». Je me suis laissé dire que cette catégorie de cas psychiatriques regroupe les schizophrènes, les caractériels, les asociaux et les débi-les mentaux. Je laisse à chacun le choix du diagnostic!

² Un seul objectif: changer le monde (et si possible en six jours, comme mon prédécesseur)!

³ Par auto-dérision, je parlais alors de «marxisme-grinisme». Les quatre «principes de base» (allusion aux *Principes de bases du marxisme-léninisme* du camarade Staline) en étaient: l'anti-intellectualisme primaire, le gauchisme ostentatoire, le hooliganisme verbal et l'éthylisme aggravé.

Service civil: la preuve par l'acte suffira

Dans un proche avenir, il ne sera plus demandé aux candidats civilistes de prouver leur motivation en passant devant une commission d'admission.

Dans sa forme actuelle, le service civil est lourd et onéreux – c'est du moins l'avis que partagent le Conseil national et le Conseil des Etats. En décembre 2004, le conseiller national Heiner Studer (PEV, Argovie) déposait la motion 04.3672 «Service civil. Introduction de la preuve par l'acte» proposant d'abolir, sans la remplacer, la procédure actuelle régissant les demandes d'admission au service civil. En résumé, les motifs de cette proposition sont les suivants: le fait que les requérants soient disposés à accomplir un service civil d'une durée d'une fois et demie celle du service militaire suffit à démontrer leur sérieux et leur bonne foi. Par ailleurs, la procédure d'admission en vigueur est longue et coûteuse. Deux expertises, l'une de l'Office fédéral de la justice (2002), l'autre de l'Université de Berne (2006), ont confirmé que le régime de la preuve par l'acte est compatible avec l'article 59, alinéa 1 de la Constitution fédérale, qui stipule que «Tout homme de nationalité suisse est astreint au service militaire. La loi prévoit un service civil de remplacement.»

Par décision du 23 mars 2005, le Conseil fédéral avait proposé au Parlement de rejeter la motion. Le Conseil national a débattu de la motion Studer au cours de la session d'hiver 2005 et l'a acceptée par 96 voix contre 77.

En juin 2006, le Conseil des Etats a décidé de modifier la teneur de la motion Studer. Le texte modifié ne précise pas les contours de la nouvelle solution: «La procédure d'admission au service civil en vigueur sera remplacée par une solution moins onéreuse et nettement moins lourde pour toutes les parties. Cette nouvelle réglementation devra être claire, équitable et tenir compte du principe de la preuve par l'acte.» Le nouveau texte prévoit en outre d'augmenter la taxe d'exemption



Source: www.ch.indymedia.org

de l'obligation de servir, qui n'a pas un effet vraiment dissuasif et ne répond plus suffisamment au postulat de l'équivalence entre service militaire et service civil. Le Conseil national s'est rallié à cette décision le 18 décembre 2006 par 86 voix contre 64.

Agenda de révision de la loi

Un groupe de travail interdépartemental placé sous la direction de l'organe d'exécution du service civil se chargera de la mise en œuvre de la motion; sa tâche consistera à élaborer des variantes au régime exclusif de la preuve par l'acte, ce qui implique une révision de la loi sur le service civil et, bien entendu, l'organisation d'une procédure de consultation.

En 2008, le Conseil fédéral devra donc proposer aux Chambres une révision de la loi sur le service civil (LSC) et de la loi sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir. Si le Parlement

accepte cette révision et que le délai référendaire de trois mois n'est pas utilisé, le Conseil fédéral devra adapter les dispositions de l'ordonnance avant de pouvoir mettre en vigueur le nouveau régime de droit.

Jusqu'à l'entrée en vigueur de la révision de la LSC, la procédure d'admission restera telle qu'elle est définie par le droit actuel. D'ici à fin 2008, voire au-delà, le défi que devront relever l'organe d'exécution du service civil et la commission d'admission au service civil consistera à assurer la procédure d'admission et à pouvoir compter jusqu'au bout sur l'engagement des collaborateurs de l'organe et des membres de la commission. Car l'entrée en vigueur du nouveau régime impliquera la suppression de la plupart des postes affectés à la procédure d'admission et la dissolution de la commission d'admission.

J. G. (& les agences)

Enfin contrôler les armes suisses

Porter une arme n'est pas un acte comme un autre. C'est pourquoi, devant la lenteur de la Confédération pour légiférer, le Cenac s'implique dans le lancement d'une initiative pour restreindre ce «droit». Explications.

C'est un sentiment d'impatience qui est à l'origine de ce projet. Parce que, depuis plus de trois ans, la Suisse attend une nouvelle loi sur les armes. Et parce que, lorsqu'enfin le Parlement se penche sur la question, la nouvelle loi apporte si peu de changements qu'elle est quasiment inutile. Pour mettre fin à ces hésitations, se sont réunis, en octobre dernier, les milieux préoccupés par la question des armes, afin de faire une proposition constructive.

Changement nécessaire

Ainsi, les partis socialiste et vert, les milieux non-violents, mais également les associations de femmes, de policiers ou de médecins, planchent depuis quelques semaines sur une initiative pour un droit restrictif des armes. Dans l'intention de commencer la récolte des signatures en été.

Aujourd'hui, ni le comité ni le contenu de cette initiative ne sont définis, mais le Cenac a d'ores et déjà décidé de s'y associer, et même d'y jouer un rôle prépondérant. Car ce projet correspond largement aux buts et à l'esprit du Centre. Le but de l'initiative est de limiter le droit d'acquérir, de posséder et de porter une arme aux personnes qui peuvent le justifier par la nécessité. Il ne s'agit pas d'interdire le port d'arme, mais de le restreindre. Il faut rappeler qu'à ce jour, posséder une arme est un droit inscrit dans la Constitution, et sert de base à l'argumentation de ceux qui croient encore que les armes font partie de la «culture suisse». Cet anachronisme provoque un nombre considérable de morts dans ce pays et justifie un manque total de transparence sur les armes en circulation: «le citoyen suisse sait manier une arme, il n'y a donc pas besoin de contrôle». Il règne d'ailleurs un tel flou que les estimations sur le



nombre d'armes en Suisse oscillent entre un et dix millions!

Une arme est dangereuse

Les conséquences ne sont pas mieux connues du public, malgré leur gravité. De nombreux psychiatres reconnaissent que les armes augmentent considérablement les risques de suicide, comme l'a prouvé une récente étude de l'Université de Zurich. Elle a montré que la Suisse est, avec les Etats-Unis, un des pays où le taux de suicides par armes à feu est le plus élevé, alors même que les législations de ces deux pays sont particulièrement libérales. Même constat en ce qui concerne la violence domestique: entre 2001 et 2004, 139 personnes, principalement des femmes, sont mortes par balle au sein de leur foyer. Il est prouvé que ces actes sont souvent le fruit d'une impulsion et n'auraient pas une telle gravité si aucune arme n'était dans les parages. Sans parler des accidents ou des meurtres comme la tuerie de Zoug en 2001.

Ainsi, l'initiative propose un certain nombre de mesures pour tenter d'endiguer ce phénomène. Notamment cesser de remettre les fusils d'assaut aux personnes qui terminent leur service militaire, tenir un registre central des armes et conserver les armes d'ordonnance dans les arsenaux. Evidemment, les arguments des opposants ne tarderont pas à se faire entendre. Mais c'est justement un des buts de cette initiative: ouvrir un large débat pour montrer que la majorité des Suissesses et des Suisses ne considèrent pas que détenir un fusil dans le grenier est un signe de patriotisme. Mais plutôt que cela représente un grave danger.

Anouk Henry

Actions pour et par la non-violence

Succincte présentation de campagnes en cours, ayant trait au boycott d'entreprises impliquées dans la production d'armement, la crise irakienne ou l'introduction, au niveau mondial, d'une journée de la non-violence.

Les actions présentées dans cette nouvelle rubrique ont entre elles trois points communs: elles sont en cours ou vont démarrer; elles se déroulent en Romandie ou sont accessibles d'un clic de souris; elles sont proches du thème de la non-violence, ou en relèvent directement.

BOYCOTT

Ohne Rüstung Leben («Vivre sans armes»), Arndstraße 31, 70197 Stuttgart Allemagne, lancera au printemps 2007 une nouvelle campagne intitulée «Je n'achète pas de Mercedes». Smart, Jeep, Mercedes-Benz et d'autres, sont des marques dépendant du groupe Daimler Chrysler, lui-même possédant environ 20% de l'actionnariat du groupe industriel EADS (European Aeronautic Defence and Space company), ledit groupe produisant entre autres des lance-roquettes multiples (GMLRS) capables de recouvrir en quelques minutes la surface de 150 stades de football avec des milliers de sous-muni-

tions analogues à des mines. Comme ce fut le cas l'été passé au Liban.

orl@gaia.de

PÉTITION

Sur la toile, circule une pétition demandant au Secrétaire général des Nations Unies l'officialisation du 2 octobre comme journée internationale de la non-violence active. La date n'a pas été choisie au hasard, puisqu'il s'agit de la date de naissance de Gandhi.

Cette pétition est actuellement diffusée en Europe, en Afrique, en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Elle rappelle que la non-violence active est une forme d'action qui s'appuie sur les lois pour défendre les droits humains mais aussi qui invite les peuples à lutter pour que les lois inhumaines soient abrogées et que de nouvelles lois plus justes et au service de l'être humain puissent exister.

www.journeedelanonviolence.org/petition/

l'inciter à rechercher une solution par la voie diplomatique qu'une pétition circule sur la toile.

Plus de 40'000 personnes provenant de 168 pays l'ont déjà signée. Elle est initiée par l'organisation Avaaz, une communauté de citoyens du monde qui s'engagent à faire face aux problèmes majeurs à travers la planète (texte en anglais).

www.avaaz.org/en/iraq_campaign_jan_2007/

RESPECT

Partant du principe que tout ce que l'individu fait au quotidien, de positif comme de négatif, n'est pas sans incidence sur autrui (du groupe à la société) et que la caresse appelle la paix comme la gifle, la guerre, l'association *Le respect, ça change la vie* a décidé de lancer une campagne pour promouvoir la notion de respect. Que ce soit sur le lieu de travail, dans la famille, sur la route ou au stade de football, rien ne remplace un respect librement consenti (du collègue, du conjoint, de l'automobiliste dont on croise la route ou du joueur de l'équipe adverse), respect dont les effets s'avèrent bien plus durables que le simple souci de respecter un règlement, ou la peur du gendarme.

Fondée il y a déjà trois ans, l'association entend promouvoir cette notion de respect aux personnes – indépendamment de leurs convictions politiques ou religieuses – mais aussi aux règles de vie en société et aux biens. Ces temps, sur son site Internet, elle met l'accent sur le rôle d'exemple à jouer par les sportifs en ce domaine, insistant sur la nécessité d'un respect mutuel.

www.lerespect.org

CRISE IRAKIENNE

Bien que désavoué par un nombre sans cesse croissant d'Américains, George W. Bush semble être le seul à ne pas avoir compris que l'escalade de la violence en Irak ne trouvera pas de solution par une augmentation du nombre de soldats «US» dans ce pays. Même Tony Blair, jusque-là fidèle et important allié de «W» entend faire marche arrière et retirer une partie de ses troupes du sol irakien. Le Congrès, nouvellement élu, aurait le pouvoir de mettre fin à cette folie meurtrière. C'est dans l'espoir de le rendre sensible au fait que la majorité de l'opinion publique internationale désapprouve ce conflit et de



Dialogue pour la Paix et le Développement

Nouvellement née, l'ONG DPD oeuvre pour un monde plus pacifique en inculquant une culture de paix à tous les enfants de la planète

Créée par des jeunes Béninois, dynamiques et expérimentés, entièrement résolus dans le militantisme des droits humains, l'ONG DPD, dont je suis le président, est partie d'un double constat: d'une part, la paix est cette denrée qui se raréfie malheureusement de jour en jour; d'autre part, la seule solution à un monde plus pacifique implique d'inculquer une culture de paix à tous les enfants de la planète, puisqu'ils sont absolument les futurs dirigeants de la planète.

Ainsi, l'Organisation non gouvernementale Dialogue pour la Paix et le Développement (DPD), est une organisation de défense, de protection et de promotion des droits de l'Homme en général, ceux relatifs à l'enfant et à la femme en particulier.

Tout en oeuvrant pour assurer le bien-être de l'enfant et de la femme, notre organisation s'investit très activement pour inculquer à tous les enfants une culture de Paix véritable à travers l'éducation, vue comme vecteur de conscientisation de leurs droits et de leurs devoirs de futurs citoyens.

En plus du Bureau exécutif composé de membres qualifiés et dynamiques, l'ONG DPD est structurée en trois principaux départements, correspondants à autant de types d'actions spécifiques, à savoir: un département des relations épistolaires, Il met en contact tous les enfants du monde sans exception aucune, de race, de langue, de confession religieuse ni de région. Concrètement, il s'agit de mettre des jeunes en réseau de correspondance postale et de leur permettre d'échanger des points de vue, des opinions, des convictions tout en privilégiant une empathie envers ce que vit l'ami(e) de l'autre bout du monde. Hormis les échanges de courriers, cartes postales ou photos,

ce département organise des colonies de vacances, moments de bonheur pour les enfants, d'aventure pour les jeunes et de travail pour les différents représentants de notre organisation.

Le département Enfants.

Il s'occupe de toutes les questions liées aux enfants. Notons que l'ONG DPD compte deux types d'enfants. D'une part, il y a ceux qui sont affiliés à l'association, qui participent résolument aux activités récréatives et instructives notamment: les relations épistolaires, les rédactions de revues orientées vers les droits humains et leur expression à travers le théâtre, les arts plastiques, etc... D'autre part, il y a ceux qui par leurs conditions difficiles – économiques ou sociales – ont retenu son attention et qui bénéficient de l'assistance de l'ONG DPD.



L'ONG DPD a été honorée le 15 janvier 2007 (journée mondiale de la paix réservée à Martin L. King) à travers son Président, nommé Ambassadeur de la renaissance africaine.

La question féminine

Le dernier département est relatif à la condition féminine. Il assure des formations de proximité. Il travaille avec d'autres organismes visant les mêmes buts que lui, tels que l'édition de brochures sur les droits et devoirs des femmes, mais aussi sur des questions relatives au VIH/SIDA, au planning familial, au paludisme, etc... Composé essentiellement, mais non exclusivement, de juristes, ce groupe de travail participe à divers ateliers tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Bénin et propose également aux femmes des structures et stratégies concrètes d'aide à la gestion des questions financières, que ce soit relativement à leur foyer ou relativement à leur émancipation.

À côté de ses propres actions, l'association collabore étroitement avec d'autres groupes. Avec l'ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture), elle visite des personnes détenues et leur donne une formation en Communication non-violente et en médiation. De plus, notre organisation fonctionne aussi en réseau composé de quatre autres ONGs (DPD, GRADEL, GODHAND, AJPE) dans le but de commémorer les 20, 21 et 22 avril prochains la Journée Mondiale du Service des Jeunes. Beaucoup d'activités sont prévues pour marquer l'événement, même s'il est encore un peu tôt pour en parler concrètement.

Saturnin Kossou

ONG Dialogue pour la paix et le Développement (DPD)
Boîte postale
1892 Abomey-Calavi (Bénin)
dpd_ong@yahoo.fr

Quand les sectes parlent de non-violence...

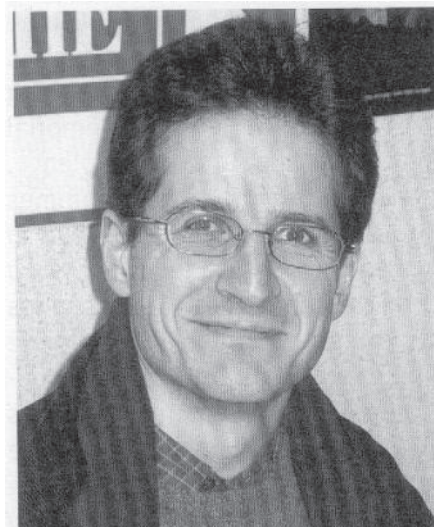
S'il est heureux que la non-violence soit mieux connue du grand public, cela ne va pas sans poser problème suivant qui s'en réclame. Cas d'école parmi d'autres, ici celui des sectes.

Un nouveau défi s'impose aux organisations qui travaillent à la promotion de la non-violence. Depuis plusieurs années, des sectes renommées ont accaparé la «non-violence» pour leur propre propagande.

Un rapide tour d'horizon permet de saisir l'étendue de ce défi qu'il ne convient pas de sous-estimer. Nous savions que les sectes se cachaient depuis longtemps derrière la défense des droits de l'homme, de l'humanitaire et de la paix. Nous pouvons aujourd'hui affirmer que la «non-violence» est une nouvelle thématique en vogue au sein de certaines sectes au nom de la lutte contre toutes les formes de violences qui aliènent et font souffrir les individus. La non-violence deviendrait-elle un nouveau paradigme qui permet aux sectes de toucher des personnes toujours plus fragilisées par les injustices et les violences de ce monde?

Humanistes et bouddhistes

Fer de lance de cette action en faveur de la promotion de la non-violence, le Mouvement Humaniste. Créé en 1969 par l'Argentin Mario Rodriguez Cobos, surnommé Silo, ce courant de pensée place «l'être humain comme valeur et préoccupation centrale». Il est aujourd'hui présent dans 102 pays et compterait plus de 500 000 membres. En France, le Mouvement Humaniste a créé au fil des ans trois organisations satellites: La Communauté pour le Développement de l'Etre Humain (1978), Le Parti Humaniste (1984) et le Centre des Cultures (1995). Non-violence, non-discrimination, tolérance, solidarité, tels sont les thèmes qui reviennent sans cesse dans les textes de ces organisations. La «non-violence active» est définie comme «une méthodologie qui permet un changement social et personnel



Alain Refalo © ANV

simultané. Elle s'appuie sur des actions concrètes pour résoudre des problèmes et d'un changement d'attitude au niveau personnel, afin de donner une réponse globale aux différentes formes de violences».

En 2001, Le Mouvement Humaniste a lancé de l'Amérique Latine, la Campagne internationale pour l'éducation à la non-violence active. En France, elle est animée par La Communauté pour le Développement de l'Etre Humain qui se définit comme «un organisme culturel et social qui agit pour la Non-Violence par la transformation simultanée de la société (structures sociales) et de l'individu (mentalités et comportements)». Indéniablement, cette organisation a profité de la résolution de l'ONU pour une décennie en faveur de l'éducation à la non-violence pour lancer sa propre campagne. Le Parti Humaniste, qui se veut l'expression politique du «Nouvel Humanisme» ou «Humanisme universaliste», est une organisation qui a «pour méthodologie la non-violence active». Etonnamment, cette organisation reprend parfois mot pour mot les analyses et propositions

issue des mouvements non-violents traditionnels. «Gandhi, Martin Luther King et d'autres, écrit-elle, sont pour nous des modèles ayant appliqué cette méthodologie dans la lutte sociale en réussissant à transformer des lois injustes. Nous proclamons le droit à la rébellion non-violente et à la désobéissance civile.» Une délégation de cette organisation était présente à Biscarosse à l'occasion de l'Inspection Citoyenne du Centre d'Essais des Landes les 23 et 24 septembre 2006.

Autre tendance, le Mouvement Raélien. Il y a quelques années, il diffusait le Manifeste 2000 de l'Unesco pour la culture de la paix et de la non-violence. L'ONU avait menacé de déposer plainte contre les Raéliens qui avaient remplacé l'une des six pages du Manifeste par leur propre propagande. Il a également publié en 2002 une monographie intitulée «La culture de la paix par l'enseignement de l'amour et de la non-violence», n'hésitant pas à s'appuyer sur des penseurs, philosophes, sociologues qui ne peuvent être suspectés d'appartenance à une secte. Les écrits de ce mouvement, comme beaucoup d'autres sectes, surfent sur des thèmes «de gauche»: fracture sociale, antilibéralisme, exploitation des individus, argent-roi... pour en arriver à présenter le credo: «L'amour de son prochain et de son lointain ajouté à la culture de la non-violence sont les seuls ingrédients efficaces pour assurer un futur à l'humanité.» Dans un message du 23 septembre 2006, commentant un discours du Pape, le fondateur du mouvement déclare: «la seule chose dont on puisse être fanatique, c'est la non-violence absolue»...

Du côté des mouvements bouddhistes, émerge une organisation importante qui revendique plusieurs millions de membres dans le monde: La Soka

Gakkai Internationale. Il s'agit d'un mouvement bouddhiste «pour la paix, la culture et l'éducation» qui a la particularité d'être la seule organisation bouddhiste référencée comme secte dans le rapport parlementaire français sur les sectes (1996) et qui n'est pas reconnue par l'Union Bouddhiste de France. La Soka Gakkai s'est distinguée en 2001 par la diffusion d'une exposition intitulée «Gandhi, King et Ikeda: le choix de la non-violence». Conçue par la Chapelle internationale Martin Luther King du Morehouse College avec le soutien du Mémorial Gandhi et de l'institut M. K. Gandhi pour la non-violence, elle met en parallèle la vie et l'œuvre de trois hommes (Gandhi, King et Ikeda) ayant «pour point commun la non-violence». Daisaku Ikeda est le président de la Soka Gakkai Internationale. Prix de la Paix des Nations Unies en 1983 (mais inconnu du grand public), il a fondé l'Université Soka au Japon et aux Etats-Unis (avec le soutien de Rosa Parks, la mère du mouvement des droits civiques aux Etats-Unis). En France, l'exposition qui a été inaugurée à Nantes le 9 novembre 2002 présente également la vie du Général de Bollardière. La Soka Gakkai organise depuis 2001 une série de colloques sur le thème «D'une volonté de paix vers une culture de paix». En 2004, un colloque proposait un dialogue interreligieux sur «Religion, paix et non-violence».

Une nécessaire vigilance

Que les sectes utilisent de plus en plus la thématique de la «non-violence» pour asseoir leur propagande et leur emprise sur les esprits faibles ne doit pas manquer de nous interroger. Nous le constatons, la non-violence est sortie depuis une bonne dizaine d'années des cercles restreints où elle était confinée. A la faveur de la résolution de l'ONU

en faveur de la promotion d'une culture de la non-violence, la non-violence a acquis une certaine crédibilité internationale. Tout particulièrement, l'éducation à la non-violence est devenue un thème de réflexion et d'action dans de nombreuses organisations, y compris dans celles qui n'ont pas de référence spécifique à la non-violence. C'est un fait culturel majeur que de constater que la non-violence a commencé à toucher certains milieux institutionnels comme l'Education Nationale. Tout cela est positif et en même temps très fragile. Les sectes pourraient en effet jouer un rôle néfaste à la promotion de la non-violence. Je pointe trois dangers pour les années à venir:

- Le danger de connivence. Des organisations sectaires, ou des associations gravitant autour des sectes, se rapprochent d'associations de la mouvance non-violente en France. Nous l'avons constaté dans le cadre du Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées et du Festival Camino. Une extrême vigilance s'impose désormais. L'enjeu est tout simplement de ne pas apparaître lié, de près ou de loin, à ces mouvements sectaires. Lorsqu'on prétend travailler avec les institutions, il nous faut être d'une rigueur absolue sur ce point. Aucun soupçon de connivence avec un mouvement sectaire ne doit pouvoir nous être reproché. Se pose également la délicate question de l'attitude à adopter vis-à-vis des personnes qui ne cachent pas leur appartenance à telle ou telle secte et qui, à titre individuel, souhaitent participer à l'activité de nos associations.

- Le danger d'amalgame. Des organismes de formation faisant référence à la non-violence proposent des stages sur des thématiques proches du «développement personnel». Ces stages attirent un public large et, parfois, des

personnes qui sont proches ou membres de sectes, notamment parmi celles citées ci-dessus. Si l'on n'y prend garde, on risque d'assister à des amalgames fâcheux entre des sessions qui se proposent de mieux se connaître en vue de mieux gérer ses conflits (démarche de non-violence) et des formations issues de sectes qui proposent de découvrir son propre potentiel pour accomplir la non-violence absolue... Signalons que l'association Altern'Educ a été récemment épinglée par le rapport de la Miviludes¹ pour avoir organisé un stage où auraient été présents des «adeptes de Krishna».

- Le danger d'usurpation. Nous avons un devoir de ne pas laisser les sectes s'approprier la thématique de la non-violence, ce qui pourrait à terme décrédibiliser l'expression, la philosophie et la pratique qui y sont associées. Il nous va falloir être attentifs aux discours et aux écrits propagés par ces mouvements sur ce thème et ne pas hésiter à les débusquer pour mieux les dénoncer. Nous savons que les sectes sont des vecteurs de violence pour la personne humaine et il serait paradoxal que la non-violence affichée masque des pratiques hautement condamnables et totalement en contradiction avec le respect dû à l'humanité de chaque individu.

*Alain Refalo **

** Président du Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées*

¹ Miviludes: Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Sectes

Article paru dans Alternatives non-violentes, n° 141, décembre 2006, pages 45 à 47.

Texte publié grâce à l'aimable autorisation de l'éditeur.

Le partage plutôt que la violence

L'association Sindyanna, en Israël, s'est constituée pour permettre à des femmes palestiniennes de s'émanciper économiquement et socialement, malgré les occupations et les guerres

On n'en parle sans aucun doute pas assez ou pas assez souvent: près de 20% de citoyens et citoyennes israéliens sont palestiniens! Seuls 8% vivent dans des villes mixtes telles que Jaffa, Haïfa ou Nazareth; la majorité se trouve loin des centres économiques du pays, dans des villages peu développés; et environ 10% des Palestiniens israéliens résident dans une centaine de villages dits «non reconnus» qui n'ont pas de nom, ne se trouvent sur aucune carte, n'ont pas de conseil municipal et ne bénéficient d'aucun service public, car l'Etat les considère comme illégaux. Pourtant, tous ces hommes et femmes ont, théoriquement, les mêmes droits que leurs concitoyens. En réalité, ils sont confrontés, dans tous les domaines de la vie publique et privée, à d'innombrables obstacles et discriminations, et constituent la couche la plus pauvre du pays: leur revenu annuel moyen est estimé à 4000 dollars, alors que celui du pays s'élève à 16000 dollars!

Encore plus qu'ailleurs, les femmes sont particulièrement affectées par la pauvreté, le manque d'éducation et de formation professionnelle, l'isolement social. Elles ne souffrent pas seulement de la discrimination de leur peuple par l'Etat israélien; elles sont aussi victimes des anciennes structures patriarcales et de l'emprise croissante de la religion...

Quand conscientisation et action vont de pair

(...) Soucieuses de valoriser l'économie traditionnelle arabe, basée sur la production et la transformation de l'olive, les fondatrices de Sindyanna¹ ont lancé un projet de commercialisation d'huile d'olive provenant exclusivement de petits producteurs palestiniens d'Israël ainsi que de savons fabriqués à Naplouse, en Cisjordanie. Pour la fini-



Participante à un atelier de vannerie
Photo © Sindyanna

tion, l'emballage et le stockage des produits, Sindyanna a installé des locaux à Majd el Krum, un village arabe près de Jaffa, et engagé des femmes y résidant en leur offrant des conditions de travail correctes et une formation complémentaire.

Après avoir noué des contacts avec des organisations européennes du commerce équitable, Sindyanna a élargi la gamme des produits en valorisant le savoir-faire ancestral des femmes palestiniennes; en effet, la préparation du za'atar², de même que la fabrication artisanale du savon d'olive, est un art qui se transmet traditionnellement de mère en fille! Parallèlement, Sindyanna s'attelle, en étroite collaboration avec [d'autres organisations], à promouvoir l'émancipation des femmes (*empowerment*) dans d'autres domaines. On les aide, par exemple, à remplacer un travail dans le secteur informel par un emploi

reconnu, en les encourageant en même temps à s'affilier au syndicat.(...)

En Israël, plus de 80% des femmes palestiniennes sont sans emploi et n'ont pas les possibilités de s'organiser et de lutter, ensemble, pour leur autonomie financière et leur reconnaissance sociale. Grâce à Sindyanna – aujourd'hui membre de l'association internationale du commerce équitable IFAT –, le nombre de femmes qui choisissent de s'émanciper augmente sans cesse. Il n'est sans doute pas exagéré de dire que Sindyanna a jeté les bases d'une véritable révolution culturelle, au bénéfice des femmes palestiniennes.

Elisabeth Piras

¹ Sindyanna est le nom arabe du chêne liège, arbre typique de Galilée, vert en toute saison et connu pour sa longévité. Pas étonnant qu'il symbolise pour la population locale l'espoir d'un avenir meilleur, malgré la discrimination institutionnelle, les occupations et les guerres!

² Le za'atar est un mélange savoureux, à base d'une variété de thym, de graines de sésame grillées dans l'huile d'olive et de baies au goût citronné, provenant d'un petit arbuste, le sumac. Traditionnellement, le za'atar est préparé par la maîtresse de la maison et sert à parfumer viandes, légumineuses, galettes et pains ainsi que des sauces à base de yaourt.

Nous reproduisons ici de larges extraits d'un article intitulé «Femmes juives, femmes palestiniennes... le partage contre la violence», publié en pages 9-10 du n°16 du périodique *Ex æquo* (journal des magasins du Monde, décembre 2006, «Le commerce équitable, côté femmes!>). Avec nos remerciements.

La rédaction

Sanctionner sans punir

Comment obtenir la modification d'un comportement ou d'une attitude sans forcément imposer une sanction?
Expériences vécues.

De l'avis de nombreux éducateurs, la sanction permet à la personne qu'elle frappe une confrontation à la réalité. La sanction se distingue de la punition. Si la première incite le fautif à réparer les dommages qu'il a occasionnés, la seconde revêt le plus souvent un aspect violent (voire de sévices), parce qu'elle vise essentiellement à priver le fautif de l'un de ses droits usuels (par une mise à l'écart, par exemple). Ainsi, la sanction s'avère préférable à la fois à la punition, mais aussi au laxisme, car elle rappelle l'existence d'une règle et la nécessité de son respect. L'interdit en devient ainsi un "inter-dit", un lien entre le fautif, la victime, le groupe et la personne qui sanctionne (un parent, un éducateur...).

Pourtant, surtout dans le cas d'une faute minime, la sanction peut paraître disproportionnée: la réparation exigée sera faite à contre-cœur, mais surtout la sanction perd tout ou presque de sa fonction éducative. J'aimerais, ici, introduire un outil complémentaire dont dispose le parent ou l'éducateur: l'humour.

L'humour comporte un indéniable avantage. Parce qu'il surprend l'autre, il tend à le déstabiliser. De ce fait, il lui devient difficile de persévérer dans son attitude ou son comportement, ce à quoi, justement, vise la sanction. Bien entendu, je ne prétends pas avoir ici une solution à tous les problèmes éducatifs que l'on peut rencontrer. De même, je n'ai pas l'outrecuidance de prétendre que toutes les transgressions d'une règle doivent être reprises par l'humour. Il existe malheureusement des actes dont la gravité mérite véritablement une sanction.

Plutôt que de me risquer à une théorisation de ma conception de la sanction par l'humour, je préfère donner quelques exemples, issus de mes

diverses pratiques professionnelles, en tant qu'animateur (auprès de jeunes et de personnes à troubles psychiques graves) ou en tant qu'éducateur. D'autre part, pour d'évidentes raisons de respect du secret de fonction, j'utilise ci-dessous des prénoms fictifs.

Rester empathique

Parfois l'exercice est assez délicat: il faut clairement montrer sa désapprobation, tout en témoignant d'un minimum d'empathie. Je me rappelle mes débuts d'animateur à la Maison des Jeunes d'Epalinges. De nombreux jeunes avaient de la peine à accepter ma présence et demeuraient distants. Pour d'autres, il était évident qu'il leur fallait me tester et ils ne manquaient jamais de le faire. C'était assez pénible à vivre, mais je mettais cela sur le compte d'une nécessaire accoutumance des uns aux autres. J'étais décidé à ne pas brusquer les choses et me disais que, avec le temps, nous trouverions le moyen de créer le contact.

Ainsi, un après-midi, je m'aperçois que des restes d'un pique-nique jonchent l'esplanade devant la Maison des Jeunes. Je renonce à débarrasser le sol de ces débris, pensant que leur présence pourrait suffire à entamer un dialogue. Un moment plus tard, arrive Farid, accompagné de quelques-uns de ses copains. De suite, Farid m'interrompt: «Avez-vous vu, Monsieur, tous ces déchets? C'est scandaleux, Monsieur. En plus, c'est ma maman qui doit nettoyer tout cela! Vous savez, ma maman, c'est la Dame avec la veste orange, la brouette, la pelle et le balai de riz».

Pendant qu'il parle, je jette un discret regard sur le groupe. Certains affichent un air goguenard, s'attendant à ce que Farid – que j'avais clairement identifié comme un meneur – puisse se moquer de moi. Qu'allais-je faire? Un

acte d'autorité, ce qui m'identifierait alors à un «emmerdeur»? Ou allais-je la jouer «cool» et risquer de me couvrir de ridicule? Je décide de m'aventurer sur le même terrain que lui. Je lui réponds: «Ah bon? C'est elle ta maman? Je ne le savais pas. Moi, je croyais que ta maman, c'était la dame avec la minijupe, les talons aiguille et les bas résilles». Les rieurs changent de mine. Farid a compris où je veux en venir. À son tour, il me répond: «Non, ça c'est seulement le soir». Le groupe entre, s'installe autour de la table de billard et passe à d'autres préoccupations que celles de me chercher des noises.

La nécessité de la règle

Tout groupe social est porteur de règles, qui témoignent de son existence. L'humour permet de rappeler à la personne que, si elle ne respecte pas la règle, elle s'attaque par là même au groupe, donc aux attentes légitimes d'autrui.

Pour contraignante qu'elle soit, la règle n'en demeure pas moins nécessaire. La personne qui la transgresse ne cherche pas forcément à nuire à autrui, bien qu'indirectement tel soit le résultat de la transgression. Je me souviens des difficultés que mes collègues et moi-même rencontrions avec une résidente d'un foyer pour personnes souffrant de psychoses chroniques et déficitaires.

Cristina était arrivée très jeune en Suisse depuis son Espagne natale. Elle avait donné naissance à deux filles nées hors mariage. Les pères de ses filles l'avaient à chaque fois rapidement abandonnée. À la suite du déclenchement de sa maladie, elle avait connu de nombreuses hospitalisations, avant d'être placée dans ce foyer. La garde de ses filles lui avait été retirée. D'une certaine manière, elle faisait payer au personnel du foyer toute sa rancœur contre son pays d'accueil.

Un de ses «jeux» consistait à fumer cigarette sur cigarette, assise sur l'escalier extérieur, en soliloquant à voix forte et en répandant ses cendres et mégots sur les marches. Les autres résidants s'en plaignaient et nous avions ordre de la Direction de lui faire nettoyer l'escalier. À chaque fois, elle refusait véhément, nous hurlait contre, en français, en espagnol et dans une langue connue d'elle seule, puis elle feignait de s'exécuter. Nous ressortions épuisés de ces confrontations.

De plus je me sentais mal à l'aise, dans ce rapport de force. C'est pourquoi, j'ai un jour pris la résolution de trouver une alternative, pour lui rappeler combien les règles de vie commune traduisent non seulement l'existence d'un groupe social, mais aussi l'image qu'un tiers peut avoir de ce groupe.

J'arrive donc un jour, en fin de matinée, pour prendre mon service. Cristina, qui connaît bien les horaires des éducateurs, s'était bien sûr installée sur les marches et répandait en abondance ses mégots et ses cendres aux alentours.

J'étais décidé à ne pas entrer à nouveau en conflit avec elle. Je passe devant elle et je la salue. Elle baragouine quelque chose et éclate de rire. Un rire que je connais trop bien d'elle. Elle se balance sur son séant. Alors je lui dis: «C'est sympa vos cochonneries, on se croirait en Espagne». Je continue mon chemin, comme si de rien n'était. En une fraction de seconde, Cristina quitte ce visage de démente qu'elle présentait. Elle a parfaitement compris mon message. Elle se lève promptement, va chercher le balai et s'attaque aux nettoyages.

Entendre la «petite voix»

Parfois, et c'est particulièrement vrai pour l'adolescent, la transgression d'une règle a pour fonction d'interpeller



Dessin d'Etienne Lécroart, extrait de l'ouvrage «Sanctionner sans punir» d'Elisabeth Maheu (Ed. Chronique Sociale)

ler l'adulte, afin que ce dernier lui confirme quelque chose de lui.

Le plus souvent, ce genre de questionnement porte sur l'identité de l'adolescent, qui n'est plus un enfant et le sait, mais il peine à comprendre sa personnalité adulte naissante.

J'emprunte ici un exemple à ma pratique de responsable du Réfectoire scolaire d'Epalinges. Olga est une jeune demoiselle de dix ans, très éveillée pour son âge, très vive, parfois trop. À plusieurs reprises, j'ai dû lui demander de se calmer, car son comportement dérangeait ses voisines de table, voire plus loin encore. Nous avons donc, assez rapidement, acquis une certaine habitude de discuter ensemble.

Un jour, alors que j'arrive en avance à mon travail, je croise par hasard sur mon chemin un petit groupe de demoiselles, dont certaines viennent souvent au réfectoire. Olga en fait naturellement partie. Elles me saluent et je les salue en retour. Échange banal de «bonjour». Mais Olga me le dit à sa manière. Elle me lance. «Ciao, mec!». Ses copines pouffent de rire. Elle a osé!

Que puis-je comprendre de cette interpellation? D'abord, que Olga me défie devant ses amies, leur démontrant – dans la mesure où je ne réagis pas – que l'on peut se moquer impunément d'un adulte. Ensuite, les choses ne sont pas assez graves pour que je la réprimande en public. Enfin, et surtout, j'entends la voix d'une jeune fille qui se sait devenir femme, mais qui n'en est qu'imparfaitement certaine. Si elle m'a appelé «mec», c'est qu'elle me reconnaît dans mon identité sexuelle d'homme, sans qu'elle se reconnaisse forcément comme femme.

En d'autres termes, cette transgression de la politesse, de la part d'Olga, mérite une confirmation de son identité de future femme, plus qu'une sanction. Pourtant, je ne peux pas non plus lui donner l'impression que j'accepte telle quelle son interpellation (et encore moins lui donner un cours de psychologie en pleine rue). Je lui réponds, donc, à sa manière; je lui lance: «Salut, femelle!». Surprises, les demoiselles éclatent de rire. Pour Olga, je crois que les deux niveaux du message ont passé. Pour ses copines, moins matures pour entrer dans cette problématique d'identité sexuelle, seul l'humour reste et cela est suffisant.

Jean GRIN

Utiliser la sanction plutôt que la punition est un sujet qui vous interpelle? Nous avons les ressources pour proposer une animation sur ce thème.

Que vous soyez professionnels ou parents, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat (coordonnées en page 2), qui transmettra votre message au collectif des formateurs.

Agenda formation

Petit rappel de nos prochains modules du cycle de formation à la résolution non-violente des conflits, organisé en partenariat avec Peace Brigades International et l'AsMéd-Vaud.

Chaque journée de formation repose sur un travail essentiellement actif, en groupe de huit à quinze personnes. L'interaction se déroule à l'aide d'outils participatifs et sur la base de situations apportées par les participantes et les participants.

Ce cycle de formation à la résolution non-violente des conflits est composé d'un total de huit modules d'introduction, d'un module de base et de quatre modules de perfectionnement. Chaque session peut être suivie séparément.

Les samedis ont lieu de 9h00 à 17h00 à Lausanne. Le tarif est de CHF 140.- par journée (les membres du Cenac, de PBI ou de l'AsMéd-Vaud, CHF 95.- par jour). Les participants apportent leur pique-nique de midi; les boissons sont offertes.

Le week-end en résidentiel a lieu à Longirod (Vaud), du samedi 10h00 au dimanche 17h00. Prix CHF 280.- (membres CHF 190.-). Ajouter environ CHF 70.- pour les frais de pension.

▼ Sortir des jeux de manipulation 21 avril 2007 – Avec prérequis*

Des jeux de pouvoir et de manipulation s'installent parfois dans nos relations privées ou professionnelles: nous nous sentons sous l'emprise de l'autre, ou coïncé-e-s dans un rôle de bourreau, de victime ou de sauveur. Nous cherchons à repérer ces mécanismes et à les désamorcer à partir d'attitudes assertives et non-violentes.

*Animation: Philippe Beck
et Frédérique Rebetz*

* Prière d'inscrire sur une feuille à part les formations déjà suivies.

▼ Education et non-violence 5-6 mai 2007

Comment être à l'écoute de l'enfant sans tomber dans le laisser-faire? Comment poser un cadre sans être «autoritariste»?

Comment favoriser le développement de l'estime de soi? Nous aborderons des pistes concrètes pour accompagner de manière éducative et respectueuse un enfant dans sa construction, tout en tenant compte des besoins de chacune.

*Animation: Rolf Keller
et Frédérique Rebetz*

▼ Face à la violence 2 juin 2007

La violence constitue l'une des pires évolutions possible du conflit. Elle nous bouleverse et peut nous paralyser. Comment malgré tout l'affronter, comme victime ou témoin, en surmontant notre peur? Comment faire redescendre la tension jusqu'à une forme de

conflit acceptable, où nous pourrions dialoguer, négocier?

*Animation: Lucienne Erb
et Vincent Artison*

▼ Groupes et non-violence 16 juin 2007 – Avec prérequis*

Famille, comités associatifs, équipes d'amis, de collègues, tout groupe constitué connaît des conflits, passagers ou récurrents.

Comment éviter que ces conflits ne dégénèrent ou n'engendrent de la démotivation? Cette journée nous permettra d'adapter divers outils de régulation non-violente des conflits au contexte particulier du groupe.

*Animation: Chantal Furrer Rey
et Tania Allenbach-Stevanato*

▼ Couple, chemin d'écoute 21 et 22 avril 2007, à La Tour-de-Peilz

Ces formations ont pour but de nous aider à vivre notre relation de couple dans la paix et l'harmonie, à partir de notre authenticité.

La vie de couple nous en apprend autant sur nous-mêmes que sur la relation à l'autre. Ces formations peuvent donc s'effectuer seul ou à deux.

La pratique que nous expérimentons durant ces week-ends est basée sur des exercices variés de mises en situations et un travail sur le mouvement. Nous viserons à:

- nous accueillir et accueillir notre partenaire avec empathie.
- vivre les conflits comme des cadeaux étant au service de l'évolution du couple.
- développer notre capacité à apprécier et à exprimer ce qui nous

nourrit dans la relation.

- cheminer à partir des difficultés que nous rencontrons, puis apprécier la conscience qu'elles nous apportent.

- explorer nos préjugés sur l'autre sexe, en passant par la prise de conscience de nos blessures dans la relation hommes/femmes.

- découvrir nos polarités masculine et féminine.

- affiner notre écoute et notre sensibilité corporelles.

Prix: CHF 280.-

Sans prérequis. Il est possible de venir seul ou en couple.

Nombre maximal de participants limité à vingt personnes.

Renseignements et inscriptions:

Jean-Philippe Faure
152, Avenue des Alpes, 1820 Montreux
021.963.34.10

A notre Centre de documentation

Documents catalogués durant l'automne 2006

▼ Réfractaires à la guerre d'Algérie, 1959-1963, avec l'Action civique non-violente

Erica Fraters., Paris, Syllepse, 2005. - 223 p. (Cote Cenac 965.04 FRA).

▼ Refuznik!: les soldats de la conscience en Israël

Textes rassemblés par Peretz Kidron, préface par Susan Sontag, Villeurbanne, Golias, 2005, 203 p. (Cote Cenac 323.44 REF).



Deux ouvrages qui témoignent de la centralité de l'objection de conscience et de la diversité des positions qu'elle suscite.

Erica Fraters, anagramme de Réfractaires, est le nom collectif d'un groupe de personnes qui a décidé, en juin 2003, de témoigner de son refus de servir la France sous l'uniforme en Algérie entre 1959 et 1963. Ce refus, qui s'ancre dans le rejet de la violence comme solution au conflit, réunit des chrétiens, des anarchistes et des athées qui n'auront de cesse de clamer leur volonté de servir leur patrie autrement. Ils le payeront par des années de prison.

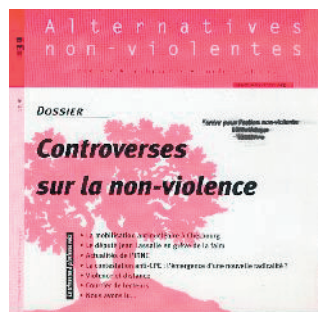
Refuznik! réunit des témoignages de soldats souvent expérimentés qui ont refusé de servir «hors des frontières de 1967» lors du conflit israélo-palestinien. C'est sous la bannière de Yesh Gvul («Il y a une limite!») que ces objecteurs ont mis en pratique la philosophie du refus sélectif «avec son application du code de la désobéissance civile [...] au plus improbable des objets, l'armée.» (p. 103). Un témoignage terrible et paradoxalement plein d'espoir.

Site de Yesh Gvul: <http://www.yesh-gvul.org/>

Pierre Flatt

▼ Controverses sur la non-violence

Alternatives non-violentes, n° 139, juin 2006, 69 p. (Cote Cenac PP. ANV).



Ce dossier d'ANV permet de revenir sur la difficile implantation du terme non-violence en Europe. Si celui-ci a été introduit dans la langue française en 1923 sous la plume de Romain Rolland, que plusieurs auteurs en ont parlé par la suite, jamais la culture de la non-violence n'a réellement pu prendre une place importante dans nos contrées.

La non-violence est bien souvent encore associée à passivité, lâcheté et pacifisme. Il n'est donc parfois pas inutile de revenir sur ces quelques distinctions de base pour mieux comprendre les difficultés d'aujourd'hui à inviter nos contemporains à rompre avec les modèles ancestraux. En effet, la non-

violence ne s'impose pas d'elle-même là où règne la violence. Qu'est-ce qui fait que cette thématique reste si marginale alors que l'histoire de l'humanité a parfaitement démontré que la violence menait vers des impasses?

Olivier Grand

▼ Du "pèlerinage aux sources" à la "route des Zindes": Pratiques et représentations

Philippe Lagadec, Association Jeunes Etudes Indiennes (AJEI), 2003, 16 p. (Cote Cenac: BR 2060)

Voici une étude originale. Depuis le voyage de Lanza Del Vasto (décrit dans le Pèlerinage aux sources en 1947) jusqu'au Guide du Routard (première édition en 1973), l'auteur étudie la "pratique culturelle" du voyage en Inde, sa valeur initiatique, ainsi que les itinéraires et les destinations, les moyens de transport et les durées des voyages, le profil sociologique et les motivations des voyageurs français-e-s de 1936 à 1980. On croise Pierre Cérésolle et les hippies, les routards et les fondateurs de communautés. La volonté de rompre avec la société occidentale, d'être initié, fonde la manière de voyager de Lanza: ce modèle sera repris "par de nombreux français".

Téléchargement sur le site <www.ajei.org>.

▼ Violence and Non-violence in Jewish Thought and Practice

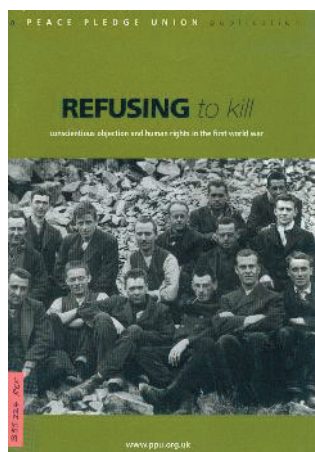
Rabbi Arthur Waskow, in «Current Dialogue» (WCC, Office on Interreligious Relations), July 2005, pp. 25-33 (Cote Cenac: COL.TX/WASKOW)

Un bel exposé sur l'histoire de la relation au conflit dans le judaïsme. Le terrorisme et les problèmes actuels en Israël/Palestine ne sont pas évités: les

violences d'aujourd'hui et les manières d'y faire face sont présentées et critiquées.

▼ **Refusing to kill: conscientious objection and human rights in the first world war**

Oliver Haslam, Peace Pledge Union, 2006, 68 p. (Cote Cenac: 355.224 REF)



Voici un ouvrage bien fait, pédagogique et équilibré, dont les chapitres sont structurés selon certains droits de l'homme.

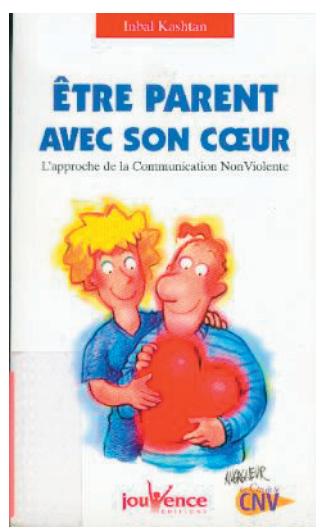
Les premières pages définissent l'objection de conscience, ses variantes et ses dilemmes. En Grande-Bretagne, il y a un avant et un après la conscription (début 1916). Déjà fin 1914, près de 10'000 personnes s'étaient affiliées à la «No-Conscription Fellowship», des militants luttant contre l'enrôlement et contre l'enregistrement des hommes entre 15 et 65 ans. Les 1400 membres volontaires des unités d'ambulanciers organisées par les quakers – unités indépendantes de l'armée – durent lors de la conscription demander l'exemption du service et faire un «service alternatif». Plusieurs refusèrent toute collaboration avec l'institution militaire. De nombreux objecteurs furent emprisonnés (73 en sont morts).

Contient des copies de lettres, des procès-verbaux de jugements, des illustrations. Un CD gratuit est disponible qui complète la brochure. Conçu pour les enseignants et les étudiants en histoire, citoyenneté ou anglais.

Michel Mégard

▼ **Etre parent avec son coeur: L'approche de la Communication Non Violente**

Inbal Kashtan, traduction de Farrah Baut-Carlier et Anne Bourrit, Genève-Bernex, Editions Jouvence, 2006, 93 p. (Cote Cenac 370 KAS).



Coordinatrice du projet «être parent» au centre international de la communication non violente et animatrice d'ateliers, Inbal Kashtan ne nous promet pas de miracles. Elle propose cependant d'explorer les trésors de la relation entre parents et enfants, et favorise la construction et la préservation des liens qui les unissent. L'auteure explique comment on peut offrir de l'empathie à l'enfant et nous propose par exemple d'entendre le «oui» derrière le «non» de l'enfant. Qu'est-ce qui le motive quand il dit «non» à notre demande? Peut-être a-t-il du plaisir à jouer alors qu'il

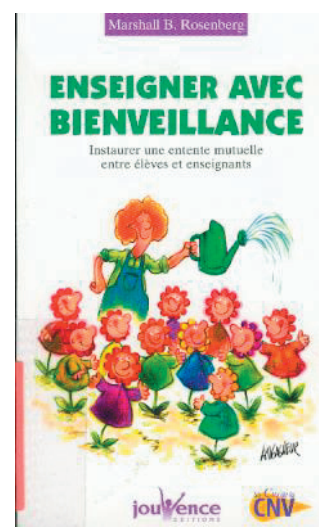
devrait s'asseoir sagement sur le siège de la voiture à l'heure du départ. Reconnaître son «oui» au jeu qui l'absorbe permet dans ce cas d'entrer en relation avec lui. Là commence la relation plutôt qu'elle ne se termine. L'auto-empathie, c'est-à-dire l'écoute que nous avons de nos propres besoins, a une valeur nourricière qui permet aux parents de se régénérer. C'est enfin dans le projet d'être un parent pour la paix qu'Inbal Kashtan nous suggère d'apprendre aux enfants à rester ouverts aux autres.

De nombreux autres documents sur le thème de la communication non-violente en famille vous attendent à notre centre de documentation, comme par exemple la cassette vidéo produite en Suisse «Etre parent, c'est décapant» cote K.V.044.

Amélie Perroud

▼ **Marshall ROSENBERG: Enseigner avec bienveillance**

Editions Jouvence, 2006. 92 p. Cenac: (Cote 370.114 ROS).



Vous avez remarqué? Il y a une forme de gentillesse, de bonté truffée d'humour, d'humanité et fondée sur une parfaite connaissance de son sujet, qu'on

retrouve chez bien des sages: Gandhi, Albert Jacquard, l'Abbé Pierre... et Marshall Rosenberg, le fondateur de la «Communication Non-violente».

Ce petit livre, transcription d'une conférence puis d'un dialogue lors d'une formation, m'a rappelé en quoi travailler avec Rosenberg m'avait fasciné: au-delà même de la méthode qu'il a fondée et qu'il prêche inlassablement autour du globe, cet homme est un sage; et comme tout sage, un homme qui sait faire rire autant que convaincre!

Témoin cette métaphore surprenante du «langage chacal», par quoi l'auteur désigne la langue des jugements, des critiques, des comparaisons: «vous êtes un vendeur de voitures et vous ne vendez pas de voiture? Eh bien, vous virez les clients.»

Ce livre synthétise une nouvelle fois l'esprit et les techniques de base de la «CNV». Utile sans être révolutionnaire!

Philippe Beck

Documents catalogués entre le 15 juillet et le 25 octobre 2006

ENFANTS

- ▼ **Martin Luther King**, Brigitte Labbé, Michel Puech, Milan Jeunesse, 2004, 58 p. (Cote Cenac: 920 KIN LAB)

DÉCROISSANCE

- ▼ **Penser et agir avec Ivan Illich: balises pour l'après-développement**, Chronique sociale, 2005, 150 p. (Cote Cenac: 301.2 PEN)

FEMMES // HOMMES

- ▼ **Homme - Femme: Eduquer à l'égalité**, Non-violence actualité, 2006, 27 p. (Cote Cenac: BR 2051)
- ▼ **Frieden, Gewalt, Geschlecht: Friedens- und Konfliktforschung als Geschlechterforschung**, Klartext Verl., 2005, 406 p. (Cote Cenac: 305 FRI)

NORD-SUD

- ▼ **Interdits d'asile**, Ed. Ouverture; Lausanne: Point d'Appui, 2006, 152 p. (Cote Cenac: 325.2 INT)
- ▼ **Solidarité Genève Sud: participation des collectivités publiques genevoises à la solidarité internationale**, Fédération genevoise de coopération, 2006, 183 p. (Cote Cenac: 327.17 SOL)
- ▼ **Working with pastoralist NGOs and land conflicts in Tanzania: a report on a workshop held in Terrat**, Tanzania 11th-15th December, 1994, 1995, 53 p. (Cote Cenac: 301.632 WOR)

PSYCHOLOGIE

- ▼ **Taire et transmettre: les histoires de vie au risque de l'impensable**, Martine Lani-Bayle, Chronique sociale (7 rue du Plat, 69002 Lyon – 18 euros),

A découvrir...

Peut-être connaissez-vous le principe du jeu coopératif?

Il est relativement simple à décrire. A l'inverse des jeux traditionnels, où, dans une logique de gagnant/perdant, l'un des adversaires l'emporte sur l'autre ou les autres. Il ne représente pas non plus une alternative aux jeux d'équipes, puisque dans ce dernier cas de figure on en reste dans la même logique, la victoire – ou la défaite – n'étant plus individuelle mais devenant collective. C'est le groupe qui remporte l'enjeu, ou non.

Les divers protagonistes sont dans l'obligation de trouver une stratégie commune pour atteindre les buts imposés. Il s'agit donc d'une logique de gagnant/gagnant (dans le pire des cas, perdant/perdant).

Le Cenac dispose de plusieurs jeux coopératifs de table à son centre de documentation, aisément accessibles, pour la plupart à un public jeune ou familial. Parmi eux, citons le T'chang (dès huit ans, dont l'objectif est de sortir d'un tombeau de l'ancienne Chine impériale) ou l'Île aux pirates (dès 5 ans; là il s'agit pour le groupe d'échapper à des pirates tout en leur substituant leur bateau).

De nouvelles conditions d'emprunt des jeux coopératifs ont été établies par le groupe de bénévoles qui gère le centre de documentation, valables dès le 1^{er} février 2007. Les jeux coopératifs – tout comme le matériel audio ou visuel – peuvent désormais faire l'objet d'une location (CHF 5.- chacun), les livres et brochures d'un prêt (CHF 3.- par ouvrage pour les non-membres; membres gratuit). A ces prix s'ajoutent, le cas échéant, les frais de port éventuels en cas d'envoi par poste.

J.G.

Contacts:

- Catalogue consultable sur le web
- Inscription aux listes de nouveauté: www.non-violence.ch
- Réponses à vos questions: documentation@non-violence.ch

Brèves

Des information diverses en quelques lignes

▼ Arnaque à la non-violence

Sous le couvert de la récolte de fonds dont «une partie des recettes sera reversée sous forme de contribution sociale à des projets d'organisations locales d'intérêt général, oeuvrant en faveur d'une éducation non-violente», la société *Right 4 kids* devrait apparaître aux yeux de certains comme fort sympathique. Malheureusement, le leurre ne dure guère. Cette société est effectivement dénoncée par de nombreuses organisations de défense des consommateurs pour ses méthodes de démarchage pour le moins musclées.

Non seulement il s'avère impossible de connaître le montant réellement reversé à des institutions travaillant dans le domaine de l'éducation non-violente et lesquelles, mais aussi le procédé se révèle franchement tendancieux. *Right 4 kids* procède systématiquement de la même manière: l'envoi d'une facture de trente-cinq francs à des particuliers, pour des cartes de vœux soi-disant commandées par téléphone.

La ZEW (organisme qui est chargé de certifier les organisations d'utilité publique) dénonce cette société sur les activités de laquelle elle n'a jamais obtenu d'informations concrètes, malgré ses injonctions réitérées.

▼ Commémoration

Il y a cinq ans de cela, le 26 mars 2002, Catherine Berruex, observatrice suisse de la TIPH (Temporary International Presence in Hebron) perdait la vie dans une embuscade. Elle avait vingt-cinq ans.

Cette mission rassemblait environ 80 membres de six nationalités différentes (Norvège, Suède, Danemark, Italie, Turquie et Suisse) et avait pour mandat d'assurer un sentiment de sécurité aux habitants de la ville d'Hébron, où l'imbriication et la proximité de Palestiniens

et de militaires et colons israéliens rendaient (et rendent toujours) la cohabitation difficile.

Ce 26 mars, en compagnie de Cenghiz et Hüsseyin, deux collègues turcs, leur voiture balisée des insignes de la TIPH quitta Hébron et son atmosphère oppressante à destination de Tel-Aviv. Après plusieurs semaines de violents combats, la situation semblait avoir retrouvé un semblant de calme. Mais, à la sortie de la ville, Catherine et Cenghiz ont été abattus, tandis qu'Hüsseyin, à l'arrière du véhicule, était blessé.

▼ Enrayer la spirale de l'endettement

Aux abords du Sahara, le village de Sakawa Moussa (Niger) ne peut espérer de la pluie que de juin à octobre. Durant la période sèche, si les réserves de nourriture sont insuffisantes, les paysans n'ont d'autres alternatives que de louer leurs services au Nigeria voisin ou de s'endetter auprès d'usuriers peu scrupuleux pour acheter de quoi s'alimenter à des prix le plus souvent prohibitifs.

Avec l'appui de SWISSAID, depuis l'année 2000, une banque originale a été créée par les habitants du village. Elle ne prête pas de l'argent, mais du millet, indépendamment des prix fixés par le marché. Le remboursement s'effectue après la récolte, avec un petit intérêt destiné à consolider les réserves de la banque. Ces quatre dernières années, les réserves de la banque sont passées de 1,8 tonne de millet à 4,3 tonnes.

Ainsi, un kilo de millet reste un kilo de millet, qu'il soit acheté en période de famine ou en période de disette, enravant ainsi la spirale délétère de l'endettement et de la famine.

▼ Soins dentaires pour tous

En décembre 2006, l'Association pour des soins dentaires populaires a été créée

par des citoyens de la Riviera vaudoise. Souvent, des personnes à bas revenus différents de mois en mois un traitement devenu nécessaire, au détriment de l'état général de leur dentition.

L'association s'est fixé pour buts prioritaires de promouvoir la gratuité des soins dentaires pour les enfants et les jeunes en formation et d'obtenir ces mêmes soins pour les adultes en fonction de leur revenu (la valeur du point varie selon la taxation définitive de la déclaration d'impôts de la personne concernée). De plus, elle entend lutter politiquement pour obtenir l'intégration de l'ensemble des soins dentaires dans une sécurité sociale généralisée.

La cotisation annuelle est fixée à 25 francs par personne ou 40 francs par famille. Pour que cette association puisse offrir effectivement les prestations promises aux personnes qui en ont besoin, elle compte sur l'esprit de solidarité de ses membres et doit trouver des médecins dentistes qui acceptent de travailler en pratiquant des tarifs préférentiels. A ce jour, un dentiste de Vevey a d'ores et déjà accepté de relever le défi.

▼ Décès d'André Biéler

Jeudi 7 décembre 2006, André Biéler s'est éteint, il avait 92 ans. Il était considéré comme le fondateur de la *Déclaration de Berne*.

En 1964, en pleine guerre froide, il proposait que l'Eglise exige de l'Etat de réduire le budget militaire en faveur de l'aide aux pays en voie de développement. Cette idée, révolutionnaire pour l'époque, ne rencontra pas l'écho espéré. Ainsi, quatre ans plus tard, avec deux collègues théologiens, il rédige la *Déclaration de Berne*, une promesse de verser 1 à 3% de son salaire à l'aide au développement. 10'000 Suisses parapheront ce texte.